

faire cette grande œuvre, appelée à faire un bien immense parmi la classe agricole. De l'élan! et cette heureuse révolution s'accomplira.

Pour accomplir cette tâche, il ne faut que le vouloir; c'est bien simple et même bien séduisant, puisque tous nous devons en profiter; mais il y a à se préoccuper sans cesse de cette idée de travailler au bien général de la classe agricole et à y concourir résolument.

Cette initiative n'est guère dans les habitudes des cultivateurs; mais sous ce rapport il faut se faire violence. Qu'on songe pour cela à tout le bien que nous pourrions nous faire, si nous voulions en prendre la peine. Ne laissons donc pas à d'autres le soin de s'occuper de nos propres affaires.

Choses et autres.

"American Agriculturist, journal agricole anglais publié à New York.—En 1862, nous nous sommes procuré toute la collection alors publiée de ce journal, et depuis nous n'avons cessé de le recevoir. Ce journal d'une année à l'autre a été considérablement agrandi, aussi forme-t-il un guide sûr et complet que tout cultivateur sachant la langue anglaise peut consulter avec avantage.

Nous ne pouvons rien faire de mieux que de conseiller à nos lecteurs de s'assurer l'American Agriculturist en y souscrivant. Il contient plus de mille gravures plaisantes et instructives, le tout pour peu de chose. Il n'est pas seulement un journal pour les jardins et les fermes, mais pour toutes sortes d'usage d'une maison pour les villes et les campagnes. Une partie est pour les enfants. Il vaut tout l'argent qu'on le paie. Essayez-le, et vous ne serez pas trompé. Ses jeux et tours qu'il contient valent plus que le papier. Sa 41^{ème} année commence le 1^{er} janvier prochain, ceux souscrivant aujourd'hui pour 1882 ont l'abonnement d'ici au 1^{er} janvier pour rien.

Conditions: \$1.50 par année—quatre copies \$5. (En anglais ou en allemand) une copie 15 cts.

N.-B.—Ceux qui le désirent peuvent avoir un numéro ou deux dans le but de s'assurer de sa valeur, pour 10 cts. en s'adressant aux éditeurs, Orange Judd & Co 757 Broadway, New-York.

Ceux de nos abonnés qui voudraient s'abonner à ce journal pourront le faire en nous envoyant \$1.05 pour l'année.

—Messieurs de Lalonde, de Paris, et Royal, de Winnipeg ont acheté dans les territoires du Nord Ouest 400,000 acres de terre pour y établir une colonie française.

Ils vont prochainement partir pour Paris, dans le but de s'assurer un certain nombre de colons pour le printemps prochain.

Récolte de tabac.—M. le Dr Toupin, de St-François du Lac, dit le Nord, a récolté près de 15,000 livres de tabac de très-belle qualité. Il se propose d'ériger une fabrique de tabac canadien, en société avec MM. Duguay et Blondin. C'est un exemple à suivre. Il est certain que la culture en grand du tabac rapporterait de beaux bénéfices.

Un pommier vétérân.—M. Wm Sheppard, inspecteur des postes de Québec, faisait parvenir il y a quelque temps à M. le Rédacteur du Courrier du Canada, de magnifiques échantillons de pommes et pommets cultivés à l'Île-aux-Coudres, sur le premier pommier planté dans cet endroit il y a plus de 150 ans. L'arbre qui produit ces fruits est encore plein de vigueur et appartient à M. Pelneau. Les pommets ont été cueillies sur un arbre de 60 années d'existence, ce qui est encore un âge respectable pour un pommier.

RECETTES

Procédé pour nettoyer les gravures et les livres.

Si vous voulez blanchir une gravure, plangez-la dans une dissolution de chlore, en faisant durer l'immersion plus ou moins longtemps, suivant le degré de saleté du papier. S'il s'agit de blanchir le papier d'un livre relié, comme il faut que tous les feuillets soient trempés dans la dissolution, avez soin de bien ouvrir le livre, mais faites en sorte que le papier seul

trempé dans la liqueur; séparez les feuillets les uns des autres, pour qu'ils soient humectés également des deux côtés; lavez ensuite avec de l'eau bien propre, et faites sécher. Ce procédé vous servira aussi pour enlever les taches d'encre.

Maladie rouge des moutons.

Les bêtes à laines sont, à certaines époques, atteintes d'un mal auquel on a généralement donné le nom de *maladie rouge*. Nous prescrivons le remède suivant, comme étant d'un effet certain. Faites prendre aux moutons malades, après une diète de dix-huit heures, une cuillerée à bouche d'huile essentielle de spic (essence de térébenthine) battue avec une double quantité d'eau dans laquelle on aura mis dissoudre de la gomme; deux jours après on fera prendre pareille dose, et on renouvelera au bout de trois jours si le mal ne cesse point.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De Emory's Bar à Port Moody.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Soumission pour Travaux dans la Colombie Britannique.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à midi de mercredi, le 1^{er} jour de février prochain, en une somme ronde, pour la construction de cette partie du chemin entre Port Moody et l'extrémité nord du contrat 60, près d'Emory's Bar, une distance d'environ 85 milles.

On peut obtenir les devis, les conditions du contrat et des formules de soumission en s'adressant au bureau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à New Westminster, et au bureau de l'ingénieur en chef à Ottawa après le 1^{er} janvier prochain, auquel temps les plans et profits seront ouverts pour inspection à ce dernier bureau.

Cet avis est publié maintenant afin de donner aux entrepreneurs une occasion de visiter et d'examiner le terrain durant la belle saison et avant le commencement de l'hiver.

M. Marcus Smith, qui est en charge du bureau à New Westminster, a ordre de donner tous les renseignements possibles aux entrepreneurs.

Les soumissions ne seront reçues que si elles sont sur une des formules imprimées, adressées à F. Braun, Ecr., Sec. Dépt. des Chemins de fer et Canaux, et marquées "Soumission pour Ch. de F. C. P."

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 21 octobre 1881. }

VENTE PAR LE SHÉRIF

DAVID RIOUX, cultivateur de la paroisse des Trois-Pistoles, Demandeur; contre ETIENNE DUBE, cultivateur, du même lieu, Défendeur, c'est à savoir;

1. Une terre située en la première concession de la paroisse des Trois-Pistoles, en le comté de Témiscouata, district de Kamouraska, en la seigneurie des Trois-Pistoles, contenant dix-huit perches et dix pieds de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur; bâties dessus construites, circonstances et dépendances.
2. Une autre terre située en la troisième concession de la dite paroisse des Trois-Pistoles, comté et district susdits, en la dite seigneurie des Trois-Pistoles, de dix-huit perches et dix pieds de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur;—avec les bâties dessus construites.
3. Un lot de terre situé en la cinquième concession de la dite seigneurie des Trois-Pistoles, en la paroisse de Sainte-Françoise, en les comté et district susdits, de dix-huit perches et dix pieds de front, plus ou moins, sur quarante-deux arpents de profondeur;